

Département de MAINE ET LOIRE
 Arrondissement de Saumur
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du conseil municipal du 24 mars 2022

Convocation du 17/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER.

Absent : Christophe GAINON

Bon pour pouvoir :

DCM 2022-12 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 EN 2022 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal de La Breille- Les Pins réuni sous la présidence de Madame Armelle PONCET après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

| | |
|--|------------|
| Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion | 323 913,93 |
| Report à nouveau solde créditeur 110 | |
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 | 345 029,67 |

Section d'Investissement

| | |
|---|------------|
| Solde d'exécution avec les résultats antérieurs | -77 237,02 |
|---|------------|

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Restes à réaliser : Dépenses | Restes à réaliser : Recettes | Soldes des restes à réaliser : |
| - 36 772,66 | 53 224,63 | - 60 785,05 |

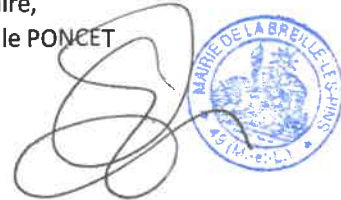
| | |
|---|-----------|
| Besoin de financement à la section d'investissement | 60 785,05 |
|---|-----------|

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

| | |
|---|------------|
| 1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de | 60 785,05 |
| 2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent ou déficit de fonctionnement reporté » | 284 244,67 |

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 25/03/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 28/03/2022
Et de la publication le 28/03/2022